

**SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, ÉDITEUR
CESSION DE DROIT D'AUTEURS**

Je soussigné :
Domicilié :

auteur principal de l'article (ci-après intitulé « l'article ») objet de la présente lettre de cession de droits d'auteur, dont les références sont mentionnées ci-dessous, m'engage en mon nom et en celui des co-auteurs de l'Article, ci-après dénommés collectivement « Auteur »

Titre de l'Article :
auteur correspondant :
référence :
dont la publication sera effectuée dans la revue :

ci-après dénommée « la Revue ».

La Revue est éditée par la Société géologique de France, ci-après dénommée « l'Editeur ».

L'Auteur garantit à l'Editeur, en son nom et en celui des coauteurs de l'Article, que ce travail est une œuvre originale.

Par la présente et en contrepartie de la parution de l'Article dans la Revue, l'Auteur cède, en son nom et en celui des co-auteurs de l'Article, ses droits patrimoniaux à l'Editeur aux conditions décrites ci-après : l'Auteur cède expressément à l'Editeur, outre le droit d'édition, tous les droits patrimoniaux d'adaptation, de reproduction et de représentation afférents à l'Article pour tous supports, papier, électronique (notamment internet), ou autres. L'article en version N-1, c'est-à-dire accepté mais avant sa mise en forme pour la revue, pourra être mis dans les archives ouvertes HAL.

La présente cession de droits d'auteur est définitive et exclusive au profit de l'Editeur. Elle est consentie pour avoir effet en tous lieux, pour tous les pays et toutes les langues, et tout le temps que durera la propriété littéraire de l'Auteur et de ses ayants-droits, d'après les législations tant française qu'étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Il est convenu que la non-exploitation de l'un ou de plusieurs des droits cédés ne peut en aucun cas remettre en cause la présente cession, lesdits droits étant cédés irrévocablement à l'Editeur.

L'Auteur garantit à l'Editeur la jouissance entière et libre des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque. Il déclare expressément disposer des droits cédés par le présent contrat et que l'Article n'a fait l'objet d'aucun contrat d'édition encore valable et n'entre pas dans le cadre d'un droit de préférence, tel qu'il est désigné à l'article L 132-4 du Code de la propriété intellectuelle que l'Auteur déclare parfaitement connaître, accordé antérieurement par lui à un autre éditeur.

L'Auteur doit avoir obtenu l'accord des personnes pouvant apparaître sur les photographies de l'Article avant de les publier.

L'Auteur conserve le droit d'utiliser l'Article à des fins non commerciales, et plus précisément à des fins exclusives d'enseignement ou pour ses travaux personnels de recherche, sous réserve, d'une part, de mentionner le copyright dont l'Editeur est titulaire sur l'Article dès sa publication et, d'autre part, de n'en retirer aucune contrepartie financière. L'Auteur adressera toute demande d'utilisation partielle ou totale qui pourraient lui être adressée par des tiers.

Nom, Prénom :
Date :
Signature

Document signé à retourner avec votre version définitive à la SGF

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE
AUTHOR RIGHTS ASSIGNMENT LETTER**

The undersigned,
Address :

main author of the article (hereinafter the « Article ») the references of which are identified below, such article forming the subject matter of this author rights assignment letter, agree to the following, on my own behalf and on behalf of the co-authors of the Article (hereinafter jointly referred to as the « Author »).

Article entitled :
Corresponding author :
To be published in the journal :
Hereinafter the « Journal »

The Journal is published by the Société géologique de France (hereinafter the « Publisher »).

The Author represents to the Publisher, on his/her own behalf and on behalf of the co-authors of the Article, that the Article is an original work.

The Author, acting on his/her own behalf and on behalf of the co-authors of the Article, hereby assigns, in consideration of the publication of the Article in the Review, all of his/her author rights to the Publisher subject to the terms and conditions set forth below :

The Author expressly assigns to the Publisher, in addition to the publishing right, any and all author rights relating to the adaptation, reproduction and performance in respect of the Article, on all media, whether in paper or electronic form (in particular on the Internet) or otherwise. The N-1 version of the article (accepted but not edited) is authorized on HAL platform.

This author rights assignment is final and exclusive in favour of the Publisher. It is made in order to be effective in all places, for all countries and languages and for the entire term of the literary property rights held by the Author and his/her beneficiaries, under the laws in force in France and in other countries and in present and future treaties, including any possible extensions of such term.

It is agreed that lack of exploitation of one or more rights assigned hereunder shall in no event jeopardise this assignment, the relevant rights being irrevocably assigned to the Publisher.

The Author guarantees to the Publisher full and unrestricted beneficial use of the assigned rights and indemnities the Publisher against any disturbance, claim or eviction whatsoever. The Author expressly represents that he/she holds the rights assigned hereunder and that the Article has not been subject to any currently valid publishing agreement and is not subject to any preference right previously granted by the Author to any other publisher, within the meaning of Article L. 132-4 of the French Intellectual Property Code with which the Author represents that he/she is fully familiar.

The Author represents in particular that he/she has obtained the complete approval of the individuals appearing in the photographs included in the Article so that such photographs may be published in the Article.

The Author shall retain the right to use the Article for non-commercial purpose and most specifically for exclusively educational work or for the Author's own research subject to (i) the obligation to indicate the copyright held by the Publisher immediately upon publication ; and (ii) the prohibition to derive any financial gain from such use. The Author shall refer to the Publisher any request for total or partial use that may be sent to the Author by any third party.

Name, surname :
Date :
Signature :